

COMITE SYNDICAL

Procès-verbal de la séance du dix-neuf janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf janvier, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire, au siège du SIVOM à Champagne-en-Valromey, sous la présidence de Pauline GODET, Présidente du SIVOM du Valromey.

PRESENTS : Gérard BERTHIER, Annie MEURIAU, Robert SERPOL (Arvière-en-Valromey), Dominique CHARVET, Philippe HAMEL, Daniel SOULIERS (Champagne-en-Valromey), Jean ROCHE (Haut-Valromey), Pierre BROUSSART (Ruffieu), Marine MEUNIER (Talissieu), Nicole BIDEZ, André BOLON, Pauline GODET, Jean-François MARTINE, Marie-Françoise MARTINOD, Zénon NITKOWSKI (Valromey-sur-Séran).

ABSENTS EXCUSES : Christophe MICHAILLE (Champagne-en-Valromey) Pouvoir Philippe HAMEL, Bernard ANCIAN (Haut-Valromey), Vanessa BERNE (Haut-Valromey) Pouvoir Jean ROCHE, Laetitia Charpy (Haut-Valromey).

ABSENTS NON EXCUSES : David GUILLET (Arvière-en-Valromey), Joël BRUN (Talissieu).

ASSISTAIT EGALEMENT : Sabrina DESGUISNE (Talissieu).

Jean-François MARTINE a été désigné secrétaire de séance.

Madame la Présidente propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour : « Adhésion au groupement de commandes d'audits énergétiques porté par le SIEA ». A l'unanimité, l'assemblée donne son accord.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 08/12/2021

L'assemblée approuve le procès-verbal de la séance du 14/10/2020 à l'unanimité.

2. Information sur les décisions de la Présidente prises au titre de l'article L.5211-10 du CGCT

22/12/2021 : Entreprise DIFCO : Achat produits d'hygiène : 229.78 € TTC

3. Contrat de services pour la gestion du chauffage de la maison de pays [Affaire débattue N° 2021/088]

Pauline GODET informe l'assemblée des problèmes de chauffage rencontrés au niveau du 2^{ème} étage : montée en température tardive et confort insuffisant dans les salles et bureaux. Elle expose les interventions en commission des travaux de :

- Mr DESMARIS de la société BUILDY pour présenter son offre de service pour la gestion technique du bâtiment (GTB) de la maison de pays et ainsi permettre une optimisation dans les domaines suivants : maîtrise des factures d'énergie, réduction des coûts de maintenance, suivi du bâtiment grâce à la gestion des installations techniques, amélioration du confort des occupants, détection automatique des anomalies. Le montant de cette prestation est de 2 638.80 € TTC par an.

- Mr GEREMIA de l'entreprise ATME DESCHAMPS pour expliquer la réalité thermique du bâtiment : isolation du bâtiment (notamment combles) peu performante, d'où des déperditions importantes, puissance de chauffe des convecteurs insuffisante, réglage de la CTA non optimisé et débit de la VMC trop important. Il a précisé que l'installation d'appareils supplémentaires entraînerait une augmentation de la consommation électrique et nécessiterait éventuellement une modification de l'armoire électrique. Il a également précisé qu'il ignorait le coût de la maintenance proposée par BUILDY, lors de la signature du marché.

Pauline GODET s'interroge sur l'utilité ou pas de ce contrat et note son coût excessif.

Jean-François MARTINE pense qu'en priorité il faut régler la VMC double flux et envisager une isolation des combles. Selon lui, la GTB installée est d'un fonctionnement simple et ne nécessite pas de maintenance pour l'instant.

L'assemblée décide à l'unanimité de ne pas donner suite à la proposition de la société BUILDY et lui demande de chiffrer, à titre de comparaison, une assistance selon un coût horaire. Elle sollicite également un geste commercial auprès de BUILDY pour bénéficier d'une assistance gratuite pendant une année.

4. Avenant au devis de l'entreprise SOGELEC [Affaire débattue N° 2021/089]

Pauline GODET rappelle que par délibération en date du 13/10/2021, l'assemblée a retenu la proposition de l'entreprise SOGELEC pour le remplacement de la toiture photovoltaïque de l'école de Champagne en Valromey pour un montant de 52 368.40 € HT – 62 842.08 € TTC. Puis, elle précise qu'en raison d'un paiement tardif du 1^{er} acompte, le fournisseur de panneaux n'a pu maintenir le prix initial des modules et a appliqué une augmentation de l'ordre d'environ 12%, soit une plus-value de 2 350.32 € HT, portant le marché à 54 718.72 € HT – 65 662.46 € TTC. Les autres postes restent inchangés.

Le comité syndical, à l'unanimité, accepte la plus-value annoncée et valide le nouveau montant du marché : 54 718.72 € HT – 65 662.46 € TTC.

5. Validation du devis pour les rideaux de scène et de fenêtres [Affaire débattue N° 2021/090]

Pauline GODET expose à l'assemblée que suite aux travaux réalisés dans la salle des fêtes (installation d'une VMC double-flux, changement des dalles de plafond, réfection de la peinture), il y a lieu de remplacer les tentures existantes, usagées pour la plupart et dont les couleurs ne correspondent plus à celles des murs.

Elle indique avoir contacté 3 entreprises pour effectuer ce travail : CEC SONORISATION – 69400 Limas, DOUBLET – 59710 Avelin et MAISON BORNIOLE – 02290 Saint Christophe à Berry.

Seules les entreprises DOUBLET et MAISON BORNIOLE ont établi une proposition pour le repositionnement des praticables, le montage des escaliers et des gardes corps, la fourniture et la pose des rails de scène, la fourniture et la pose de toutes les tentures scéniques (rideaux de fond de scène et d'avant-scène, jupe de scène, frise, pendrillons, manteaux d'arlequin) et pour les fenêtres et les portes-fenêtres, la fourniture et la pose de rails et de rideaux occultants (l'entreprise BORNIOLE prévoyant en plus la fourniture et la pose d'un tapis de scène).

DOUBLET : 19 022.24 € TTC

MAISON BORNIOLE : 18 196.01 € TTC.

Le comité syndical, à l'unanimité approuve les aménagements prévus tels que exposés ci-avant et retient le devis présenté par MAISON BORNIOLE pour un montant de 18 196.01 € TTC.

6. Adhésion au groupement de commandes d'audits énergétiques porté par le SIEA [Affaire débattue N° 2021/091]

Pauline GODET expose au Comité syndical que la rénovation du parc bâti, couplé aux installations d'énergies renouvelables, est un pilier de la transition énergétique et concerne tous les bâtiments publics. Le SIEA souhaite apporter une réponse opérationnelle afin de faciliter la réalisation d'études énergétiques permettant aux membres d'atteindre leurs objectifs de réduction de consommation d'énergie, notamment ceux inscrits dans le cadre des Plans Climats Air Energie Territoire (PCAET), ou pour donner suite à la mise en place du décret « éco-énergie tertiaire ».

En effet, entré en application en octobre 2019, le décret « éco-énergie tertiaire » impose une réduction de la consommation énergétique pour les bâtiments de plus de 1 000m² des secteurs privé et public à usage tertiaire. Un audit énergétique est un préalable nécessaire pour s'assurer que les objectifs de réduction de la consommation d'énergie à horizon 2030, 2040 et 2050 seront atteints.

Dans ce contexte, le SIEA propose l'adhésion à un groupement de commandes pour l'élaboration d'audits énergétiques pour les bâtiments publics du SIVOM.

Le groupement est ouvert aux communes, aux EPCI, aux établissements publics du Département de l'Ain et aux personnes morales de droit privé sous réserve des conditions fixées par l'article L2113-6 du Code de la commande publique.

Le coordonnateur du groupement sera le SIEA. Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents qu'il conclut ainsi que les avenants éventuels. Les membres du groupement s'assureront de leur bonne exécution pour ce qui les concerne.

La Commission d'Appel d'Offre (CAO) du groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Le comité syndical, à l'unanimité autorise l'adhésion du SIVOM du Valromey au groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques.

7. Echanges autour des compétences et des projets du SIVOM du Valromey

Comme elle l'avait annoncé lors de l'installation du comité syndical en juillet 2020, Pauline GODET propose un temps de libre échange autour des nouvelles missions que pourrait porter le SIVOM. Un dossier est remis aux élus présentant l'historique, le fonctionnement, les compétences et les ressources du SIVOM.

Pour ouvrir le débat, elle propose un tour de table :

Annie MEURIAU : Elle rappelle que les communes se sont trouvées dépourvues lors de l'intégration à la CCBS en 2017 avec un certain nombre de compétences non reprises ; le SIVOM a permis leur maintien. Il permet en outre de rester sur un territoire de proximité et de pouvoir réaliser des choses plus concrètes.

André BOLON : Il évoque également les raisons qui ont conduit à la création du SIVOM. Pour lui, c'est une chance de pouvoir se retrouver à l'échelle du Valromey, d'échanger sur des thématiques locales et de profiter de l'expérience des uns et des autres. Une réflexion pourrait être menée sur le remplacement des agents. Développer l'idée d'un « projet de territoire » à l'échelle du Valromey. « La géographie joue pour nous ».

Robert SERPOL : Réfléchir à une mini mutualisation par rapport ce qui devrait se faire à la CCBS. Lors de l'intégration en 2017, quelques craintes sur la reprise des compétences, notamment le tourisme mais aujourd'hui tout se passe bien. Le SIVOM pourrait s'occuper des sentiers de randonnée non gérés par la CCBS.

Gérard BERTHIER : Le SIVOM est un échelon local dans lequel « on se sent chez nous ».

Dominique CHARVET : Il rappelle son désaccord à la création du SIVOM notamment en raison des charges supplémentaires qu'il fait peser sur le budget des communes. Certaines compétences auraient pu être récupérées par les communes (ex : plan d'eau de la Vendrolière par Haut Valromey).

Daniel SOULIERS : Il cite le club de foot du Valromey (CSV) qui comptabilise 74 licenciés dont 25 de Champagne, 21 de Valromey sur Séran, 4 d'Arvière en Valromey...à qui les communes versent une subvention de fonctionnement mais pour lequel Champagne supporte seule les charges de fonctionnement et d'entretien estimées à 6 à 8 000 €/an. Une entraide serait la bienvenue.

Philippe HAMEL : Il observe l'unité du Valromey et constate que les communes rencontrent les mêmes difficultés (remplacement du personnel...) et ont des problématiques et enjeux identiques. Le SIVOM paraît à mi-chemin de ce que l'on pourrait faire ensemble. Il s'interroge sur la logique d'avoir 6 communes (4 200 habitants) et sur le poids que pourrait peser cette nouvelle commune au sein de la CCBS. La CCBS a un problème de cohérence, le SIVOM n'en a pas. Même si l'unité du SIVOM peut rassurer les habitants, une commune à cette échelle peut apparaître comme une grosse machine et effrayer...A l'échelle du temps, il se demande si la prochaine étape ne sera pas la commune du Valromey...

Nicole BIDET : En réponse à Daniel SOULIERS, elle indique que la commune de Valromey sur Séran assure le déneigement de l'observatoire, équipement intercommunal. Elle pense que le SIVOM doit davantage communiquer, exister sur le terrain. Il devrait répertorier les artisans du Valromey. L'observatoire de la Lèbe devrait être davantage dynamiser.

Zénon NITKOWSKI : Il rejoint la réflexion de Philippe HAMEL. Concernant les associations, un seul interlocuteur serait plus simple.

Jean-François MARTINE : Le SIVOM a permis de rapprocher les communes, de garder une unité dans le Valromey. Il a également permis de garder des compétences même si certaines coûtent cher. Le SIVOM pourrait développer des espaces de coworking à l'exemple de ce qui se fait à Belmont. Sans prendre de nouvelles compétences, les communes pourraient échanger sur les projets des unes et des autres (ex : projet bois énergie). Il pense que le SIVOM ne communique pas assez : page internet inexistante.

Marie-Françoise MARTINOD : Le SIVOM a toute sa place et sa légitimité dans le paysage intercommunal en gérant des compétences que la CCBS n'exerce pas. L'idée de mutualisation est intéressante (personnel). Il conviendrait de renforcer la transversalité entre les communes. La création d'une grande commune à l'échelle du Valromey est une bonne idée mais trop compliquée et pas rationnelle.

Jean ROCHE : L'idée d'une grande commune du Valromey est intéressante. La forêt étant très présente dans le Valromey, avoir un seul agent ONF pour toutes les communes. Idée de créer une filière bois pour remplacer les chaudières fuel.

Pierre BROUSSART : Au départ, il partageait l'idée d'une seule commune du Valromey pour peser face à la CCBS ; aujourd'hui, il estime que le chef-lieu, à Champagne, serait trop éloigné des habitants. Contrairement à la CCBS dont l'identité mettra 10, 15 ans à se dégager, celle du Valromey existe (identité géographique, historique, culturelle...) ce qui fait sa force. Selon lui, le SIVOM a toute sa place sur le territoire à condition d'avoir envie de travailler collectivement (ex : plan d'eau de la Vendrolière pour le développement touristique de la région). Concernant la question soulevée par Daniel SOULIERS sur le fonctionnement du CSV, il pense que la solution se trouve au niveau du SIVOM. Il reproche à la CCBS de ne pas assez tenir compte des bassins de vie sur son territoire et met en garde contre la pression des bassins bellegardien et gessien dans les 10 ans.

Marine MEUNIER : La commune de Talissieu s'interroge sur ce que lui apporte le SIVOM au regard de la balance contribution annuelle/ services. A du mal à trouver sa place. Le conseil municipal n'est pas favorable au maintien de la commune dans le SIVOM.

Sabrina DESGUINE : La commune est davantage tournée vers le bas et les habitants ne profitent pas des services proposés par le SIVOM. Le principal frein est d'ordre financier car la commune n'a plus les moyens.

Pauline GODET fait observer que le SIVOM a grandement contribué à la rénovation du bâtiment mairie/école de Talissieu. Dominique CHARVET constate également que la participation au SIVOM est trop importante et qu'elle limite les marges de manœuvre communales (ex : rénovation de la piscine de Champagne trop coûteuse), ce à quoi Pauline GODET répond que la mutualisation au sein de la CCV puis du SIVOM a permis la construction d'une nouvelle école à Champagne (annuité de 92 706 € jusqu'en 2034) alors que la commune verse une contribution annuelle de 87 121 €.

Pauline GODET constate que le projet de territoire à l'étude sur le périmètre intercommunal laisse entrevoir les limites de la CCBS et donne toute sa place à des ententes locales ou à des regroupements tels que le SIVOM pour l'exercice de certaines compétences. De plus, ces instances permettent d'échanger sur des projets et de créer des synergies entre les communes.

Différents domaines peuvent être concernés :

Les ressources humaines : gestion des carrières, des dossiers retraites, rédaction des contrats, des lignes directrices de gestion, remplacement des secrétaires...

Le soutien aux associations qui apportent une valeur ajoutée au territoire et dont certaines s'essouffent,

La thématique de l'enfance avec notamment le CLSH que Haut Valromey gère pour le compte de toutes les communes du Valromey, ou le renouvellement du PEL et la définition d'une politique enfance-jeunesse locale,

Les équipements de proximité ou de loisirs que les communes n'ont pas les moyens de remettre en état. Ex : les tennis de Champagne...

Tout en ayant le souci d'une bonne gestion de l'argent public.

Pauline GODET remercie chacun de s'être exprimé et propose de poursuivre la réflexion après qu'une information sera faite auprès de chaque conseil municipal et qu'un classement des priorités sera effectué.

8. Questions diverses

- Sentiers de randonnée : Robert SERPOL explique que la FDRP a imposé la suppression d'un GR sur le territoire ; ainsi le Balcon du Valromey et le Tour du Valromey ont dû fusionner. La commune Plateau d'Hauteville a créé le Tour du plateau d'Hauteville.

La séance est levée à 21h.

La Présidente
GODET Pauline

Le secrétaire de séance
MARTINE Jean-François

Les membres du comité syndical,

ANCIAN Bernard (excusé)	HAMEL Philippe
BERNE Vanessa (excusée)	MARTINE Jean-François
BERTHIER Gérard	MARTINOD Marie-Françoise
BIDET Nicole	MEUNIER Marine
BOLON André	MEURIAU Annie
BROUSSART Pierre	MICHAILLE Christophe (excusé)
BRUN Joël (absent)	NITKOWSKI Zénon
CHARPY Laetitia (excusée)	ROCHE Jean
CHARVET Dominique	SERPOL Robert
GUILLET David (absent)	SOULIERS Daniel